



FICHE JURISPRUDENTIELLE

Extraits de jugements (1)

**Adjoint technique principal de 2^{ème} classe
des établissements d'enseignements**

TA Dijon, n°1202645, Mme B.P, le 2 avril 2013

Diplôme présenté : DUT mention techniques de commercialisation

Expérience professionnelle présentée : salariée d'un restaurant (environ 8 mois) ; Gérance d'un restaurant (4 ans).

Spécialité : Restauration

Extraits :

"ce diplôme, qui correspond à une formation d'un niveau supérieur au diplôme de niveau V dans la spécialité restauration, ne comporte aucune formation spécifique à cette spécialité".

"l'expérience professionnelle acquise par Mme B.P dans le domaine de la restauration, (...) n'est pas de nature à compenser la différence entre les compétences qu'elle a acquises au cours de ses études, et celles nécessaires pour l'obtention du diplôme requis".